



Bordeaux Métropole – Jean-Baptiste Mengès

PROJET DE RÉHABILITATION DES DIGUES DE LA PRESQU'ÎLE D'AMBÈS

Consultation des riverains
du 28 septembre au 6 décembre 2023

Bilan synthèse



Méthodologie

Cette synthèse a été réalisée sur la base des échanges et contributions du **28 septembre au 6 décembre 2023**, dans le cadre de la concertation volontaire autour du projet de réhabilitation des digues de la presqu'île d'Ambès.

Elle reprend :

- Un rappel du contexte et des objectifs de la démarche ;
- La présentation du dispositif de consultation destiné à recueillir les contributions des habitants de la presqu'île d'Ambès et en particulier les riverains des digues et propriétaires des parcelles concernées par le projet ;
- Une synthèse des grands enseignements de cette phase d'écoute et de dialogue et des premiers éléments de réponse par le maître d'ouvrage.

Ce bilan a pour objectif de retracer les enseignements de la consultation réalisée pendant la phase d'avant-projet. Le maître d'ouvrage précise que d'autres temps d'échanges avec les habitant(e)s seront organisés pour maintenir l'information et le dialogue avec les citoyen(ne)s.

Les chiffres clés de la consultation

→ Les modalités d'information sont précisées page 13.



1 RÉUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE

- **70** personnes
- **16** questions posées
- **37%** des répondants se disent satisfaits et **40%** très satisfaits de la réunion



3 RENCONTRES DE PROXIMITÉ

- **30** participants à Saint-Louis-de-Montferrand (4 octobre)
- **31** participants à Ambès (5 octobre)
- **7** participants à Saint-Vincent-de-Paul (6 octobre)
- Une majorité des participants s'est déclarée être satisfaite (39%) voire très satisfaite (**53%**) des rencontres de proximité



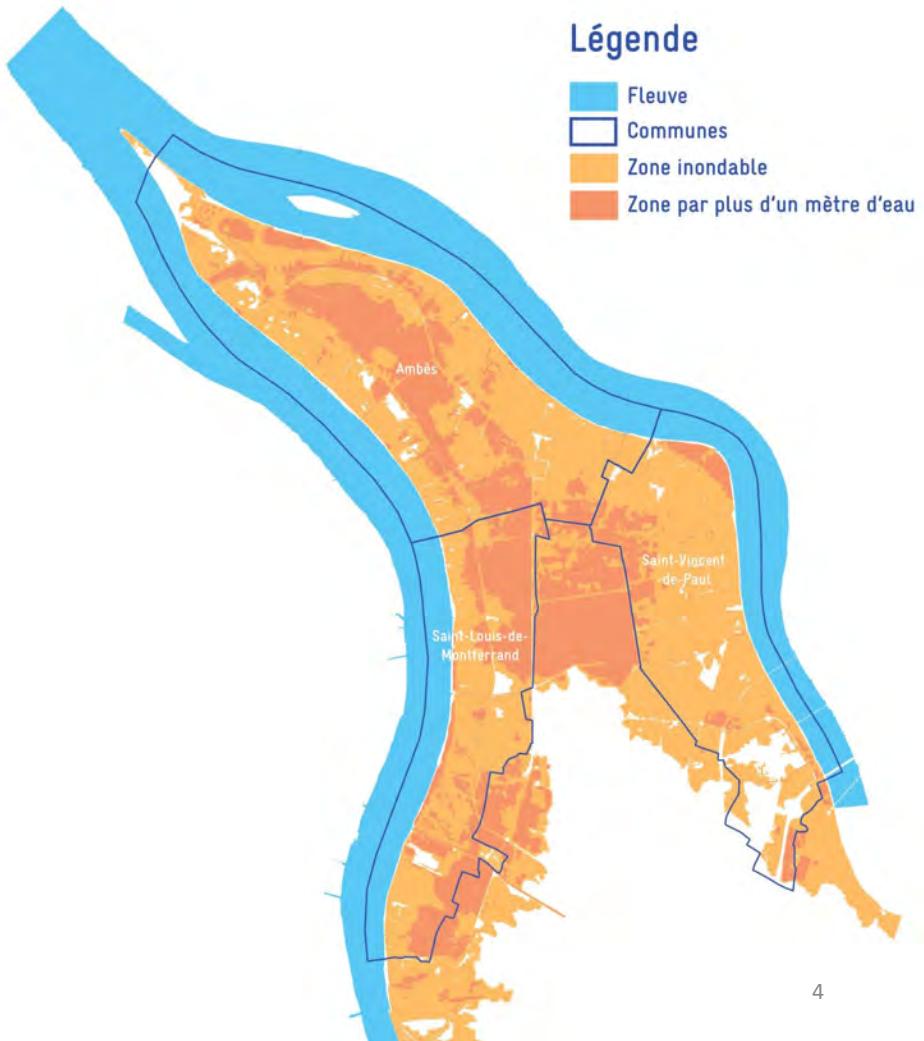
3 PERMANENCES ITINÉRANTES

- **7** foyers rencontrés à Saint-Vincent-de-Paul (17 octobre)
- **24** foyers rencontrés à Ambès (18 octobre)
- **26** foyers rencontrés à Saint-Louis-de-Montferrand (19 octobre)

Le contexte territorial

Situé à la confluence entre les deux fleuves Dordogne et Garonne, la **presqu'île d'Ambès** est un des territoires les plus vulnérables au risque inondation de la métropole bordelaise. En effet, du fait de sa configuration en cuvette, elle est particulièrement exposée au phénomène d'inondation fluvio-maritimes, induit par les tempêtes venant de l'océan.

En 2020, Bordeaux Métropole a récupéré la compétence liée à la gestion des ouvrages de protection sur le territoire, en lieu et place du syndicat délégué. **En 2022, la Métropole adopte une stratégie de Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI).** Celle-ci prévoit un plan d'action sur 10 ans et un budget dédié de 120 millions d'euros pour lutter contre les risques inondation et sécuriser l'avenir de la presqu'île d'Ambès.



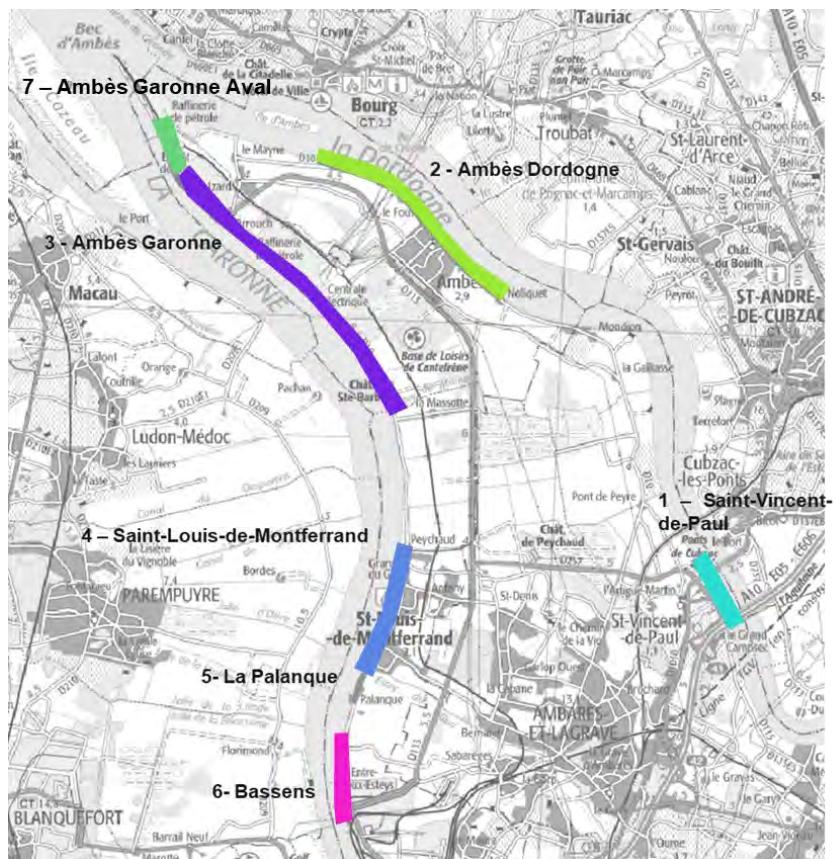
Les digues de la presqu'île d'Ambès

Le territoire de la presqu'île d'Ambès compte **32 kilomètres** (km) **d'ouvrages** construits dans les **années 50** pour assurer sa protection.

Aujourd'hui vieillissantes, les digues ont besoin d'une réhabilitation à la hauteur des enjeux pour garantir la sécurité de la presqu'île et de ses habitants. 17 km sont ainsi concernés par le projet de réhabilitation ; les 15 autres continuant à être entretenus comme habituellement.

La réhabilitation prévue doit répondre à plusieurs objectifs :

- Rendre les digues résistantes à la surverse (possible débordement des eaux du fleuve par-dessus les digues qui peut entraîner des dommages) et réduire le risque de rupture lors d'évènements climatiques forts, lesquels sont susceptibles d'avvenir plus fréquemment du fait du changement climatique ;
- En allongeant leur durée de vie et en corrigeant leurs défauts actuels, fissures, infiltration, érosion ;
- En réhabilitant ou en supprimant définitivement, quand ils ne sont plus utilisés, les ouvrages hydrauliques (conduits) traversant les digues.





Les modalités et les dates de la consultation

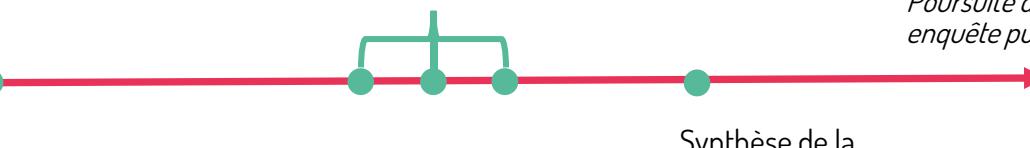
1 réunion publique d'information sur le projet

28 septembre à la salle Gérard Casanova d'Ambès de 18h30 à 20h30



3 permanences itinérantes

- 17 octobre, entre 9h30 et 13h : secteur de Saint-Vincent-de-Paul
- 18 octobre, entre 9h30 et 13h : secteur d'Ambès
- 19 octobre, entre 9h30 et 13h : secteur de Saint-Louis-de-Montferrand



3 rencontres de proximité

- 4 octobre à Saint-Louis de Montferrand de 18h à 20h à la salle des fêtes
- 5 octobre à Ambès de 18h à 20h à la salle Gérard Casanova
- 6 octobre à Saint-Vincent de Paul de 18h à 20h à la mairie

*Poursuite du projet,
enquête publique*

Synthèse de la consultation et réponses apportées par Bordeaux Métropole aux contributions citoyennes (décembre 2023)

Le positionnement exprimé par les participants

De manière générale, l'opportunité du projet et son intérêt pour renforcer la protection de notre territoire n'ont pas été remis en question pendant la consultation. Les riverains s'accordent sur la nécessité de maintenir en bon état cet ouvrage de protection contre le risque inondation.

Cependant, la consultation a permis de mettre en lumière deux points de sensibilité :

- **Le fait d'intervenir sur des parcelles privées.** En effet, les avis défavorables exprimés ont fait ressortir la difficulté pour les habitants d'accepter une intervention sur la digue située chez eux et l'emprise du futur ouvrage. Ce sentiment est d'autant plus prégnant pour les participants qui ont le sentiment que la surveillance et l'entretien de la digue n'ont pas été à la hauteur par le passé.

- **Le choix des travaux (nature et localisation).** En effet, des questionnements ont émergé sur le programme choisi des travaux : pourquoi ne pas profiter des travaux de réhabilitation pour rehausser la digue ? Qu'en est-il des zones de digue qui ne seront pas réhabilitées ?

L'origine de l'acceptation limitée des habitants est de plusieurs natures :

- La dimension quotidienne et familière de leur lieu de vie par rapport à l'aspect exceptionnel des événements météorologiques ;
- La compréhension pratique des habitants par opposition à la connaissance technique du maître d'ouvrage ;
- L'appropriation personnelle de l'ouvrage par les résidents en contraste avec l'intervention de la compétence publique, perçue comme une "reprise" de la gestion après une période d'absence.

Les sujets abordés au cours de la consultation

I. LA DIGUE : ÉTAT ACTUEL ET DEVENIR DES INSTALLATIONS EXISTANTES DANS LE CADRE DES TRAVAUX – page 9

- L'entretien de la digue existante et future
- Le devenir des infrastructures bâties à proximité de la digue
- Les ouvrages hydrauliques présents et leur prise en compte dans les travaux

II. LES CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAUX – page

13

- La solution technique retenue, les travaux prévus et l'emprise du futur ouvrage
- La création de la piste d'entretien et son positionnement
- Le traitement des abords de la digue (végétation, berge, entretien)
- Le déroulement et la sécurité pendant la phase chantier

III. LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA DIGUE – page 18

- La question de la clôture entre la digue et les habitations
- Les accès à la piste d'entretien

IV. LES SOLUTIONS ÉTUDIÉES POUR LA GESTION FONCIÈRE DE LA DIGUE

– page 21

- Les conséquences du projet en termes de foncier,
- Les solutions étudiées et soumises à l'avis des riverains pour la gestion foncière de l'ouvrage.



I. LA DIGUE : ETAT ACTUEL ET DEVENIR DES INSTALLATIONS EXISTANTES DANS LE CADRE DES TRAVAUX

La consultation a ouvert un espace d'échanges avec les habitants et les riverains permettant :

- de revenir sur l'état actuel de la digue dans la perspective de sa future rénovation,
- d'établir un état de lieux commun sur les ouvrages de protection,
- d'échanger sur le devenir des ouvrages hydrauliques et des constructions existantes sur les parcelles des riverains.

Les thématiques abordées dans cette partie sont les suivantes :

- › **L'entretien de la digue existante et future**
- › **Le devenir des infrastructures bâties à proximité de la digue**
- › **Les ouvrages hydrauliques et leur prise en compte dans les travaux**

L'entretien de la digue existante et future

L'entretien de la digue existante et de ses abords a été largement abordé pendant les échanges avec les riverains.

Les réunions et visites sur site ont été l'occasion de faire remonter certains problèmes structurels existants sur la digue. Plusieurs participants ont fait état d'un entretien parfois inégal ou lacunaire de la digue et de ses abords : fissures, infiltrations, proliférations de végétations (ronces, bambous) à proximité de la digue.

Dans cette perspective, certains propriétaires estiment que le mauvais état général de la digue résulte d'un manque d'entretien de l'ouvrage de longue date par les services compétents, estimant qu'en tant que propriétaires ils « *héritent d'une situation qu'ils n'ont pas choisi* » et qu'ils ont déjà fait le nécessaire pour entretenir la digue. Dans ce contexte, plusieurs citoyens se sont interrogés sur les modalités de gestion et d'entretien du futur ouvrage : A quelle fréquence seront effectuées les campagnes d'entretien ? Quelle sera la nature des travaux d'entretien ? Quel service sera habilité à accéder à la piste et à intervenir pour les travaux d'entretien sur la digue ?

RÉPONSE DE BORDEAUX MÉTROPOLE

L'entretien de la digue (débroussaillage) sera effectué 2 fois par an par Bordeaux Métropole. Les propriétaires peuvent s'ils le souhaitent intervenir pour une tonte plus fréquente. Sur certains secteurs, les difficultés d'accès ne permettent pas à Bordeaux Métropole d'intervenir. Le projet a pour objectif de permettre cet entretien.

« *Ils sont déjà venus réparer la digue, ça a tenu un temps puis maintenant les infiltrations sont revenues* ».
(Permanence itinérante)

« *Vous allez bétonner pour passer faire l'entretien une fois par an alors qu'on le fait tous les 15 jours* ».
(Permanence itinérante à Saint-Louis-de-Montferrand)

Le devenir des infrastructures bâties à proximité de la digue

Sur la majorité des terrains concernés par le projet, l'espace entre la maison et la digue est investi comme lieu de vie par les habitants avec diverses installations : jardin, potager, terrasse, piscine, abris de jardin, stationnement de véhicules... Côté maison, l'espace laissé libre au pied de la digue est variable selon les parcelles, ce qui renforce la sensibilité du projet aux yeux des riverains lorsque celui-ci est limité. Certains propriétaires ont aménagé des espaces paysagers ou des constructions maçonniées sur la digue.

Lors des rencontres de proximité et des permanences itinérantes, la question du devenir de ces installations a largement été posée par les riverains rencontrés. Dans ce cas, ils souhaitent autant que faire se peut, conserver ces installations existantes. Dans la mesure où la configuration du site ne permet pas de conserver ces bâtis, ils souhaitent savoir si la métropole peut prendre en charge la dépose et la repose de ces installations à un endroit adapté.

RÉPONSE DE BORDEAUX MÉTROPOLE

En fonction de leur distance à la digue, certains bâtis peuvent être conservés en l'état, d'autres doivent être déplacés. Dans ce deuxième cas de figure, Bordeaux Métropole devra négocier à l'amiable l'acquisition des bâtiments avec les propriétaires des parcelles concernées, et en cas d'échec des négociations mettre en œuvre une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) c'est-à-dire une expropriation.



« Je suis bien trop âgée pour m'occuper de déplacer cette cabane ou d'en payer une nouvelle d'ailleurs ». (Permanence itinérante d'Ambès)



« On est chez nous, on voudrait jouir de notre terrain ». (Permanence itinérante d'Ambès)



« Chez nous il n'y a pas de souci, il y a juste du bazar ». (Permanence itinérante de Saint-Louis-de-Montferrand)

Les ouvrages hydrauliques présents et leur prise en compte dans les travaux

Lors de la réunion publique et des rencontres de proximité, certains propriétaires ont évoqué la présence d'ouvrages hydrauliques (clapets, jalles, écluses) sur leur parcelle. Un recensement a été effectué dans le cadre des études préliminaires, la consultation a permis de préciser la connaissance autour de ces ouvrages hydrauliques : configuration sur site, fonctionnement, usages actuels etc.

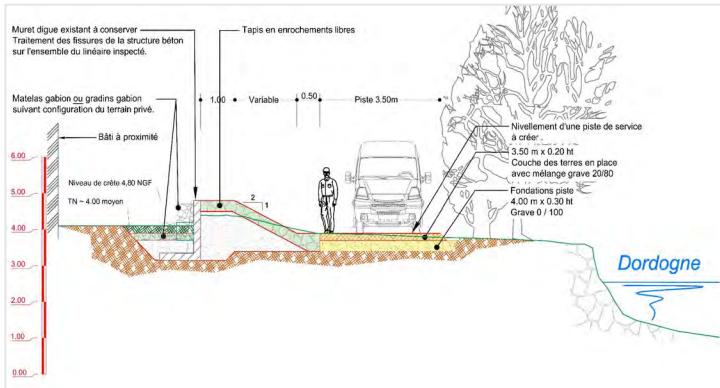
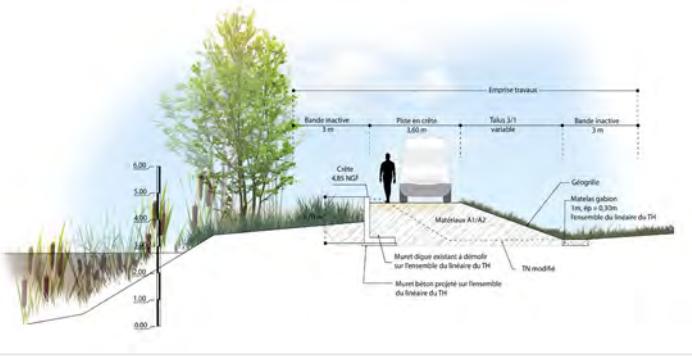
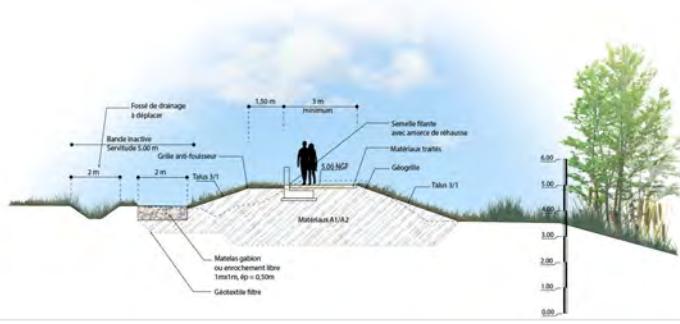
Certains propriétaires qui ont fait remonter des problématiques d'envasement des clapets et des Jalles et par voie de conséquence, l'inondation de leur parcelle, s'interrogent sur la prise en compte de ces ouvrages dans les études et les travaux dont ils pourraient faire l'objet.

RÉPONSE DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Les ouvrages hydrauliques font partie intégrante des travaux. Ils sont en cours de diagnostics, ceux qui ont une utilité seront restaurés ou refait à neuf et seront ensuite gérés et entretenus par Bordeaux Métropole.

« Ma parcelle est inondée plusieurs semaines dans l'année à cause du clapet qui est envasé, est ce que vous allez prendre en compte ces ouvrages dans vos études et faire des travaux pour résoudre cette problématique ? ». (Permanence itinérante de Saint-Louis-de-Montferrand)

« Il y avait autrefois une pelle sur ce terrain boisé, qui représente un point très bas. Un jour, les propriétaires des terrains se sont mis d'accord avec les services d'entretien de la digue pour supprimer cet empilement qui permettait d'évacuer ce terrain ». (Réunion de proximité de Saint-Louis-de-Montferrand)



II. LES CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAUX

Lors des différents temps de la consultation, l'équipe de Bordeaux Métropole a pu rencontrer une grande partie des riverains et les propriétaires concernés pour les informer sur les travaux et échanger sur les conditions de réalisation de la réhabilitation.

Les thématiques abordées dans cette partie sont les suivantes :

- › La solution technique retenue et les travaux associés,
- › La création de la piste d'entretien et son positionnement,
- › Le déroulement et la sécurité pendant la phase chantier.
- › Le traitement des abords de la digue (végétation, berge, entretien).

La solution technique retenue et les travaux associés

La stratégie de travaux et le choix de la solution technique retenue pour les secteurs a fait l'objet de nombreuses questions pendant les échanges avec les riverains en particulier sur le secteur de Saint-Louis-de-Montferrand où la digue doit être refaite à neuf. Pour ce secteur, les riverains s'interrogent sur le tracé de la future digue (choix du tracé au regard de la configuration des parcelles, emplacement de la clôture par rapport à la digue) et sur la sécurité pendant la phase travaux.

Pour les secteurs d'Ambès et de Saint-Vincent-de-Paul, la solution technique qui consiste à réparer la digue et à aménager la piste d'entretien côté berge n'a pas fait l'objet d'une remise en question. Dans ce cas, des demandes de complément d'information sur les techniques et les matériaux utilisés (renforcement de la berge, utilisation de palplanche, mise en place de talus...) ont été demandés.

RÉPONSE DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Les solutions techniques et les travaux associés présentés lors des réunions de concertation sont des plans de principe provisoires issus des études avant-projet. Les rencontres de proximité ainsi que les permanences itinérantes ont permis d'accéder aux ouvrages de protection et de mieux identifier les points particuliers sur un grand nombre de parcelles.

Il est important de préciser que la faible largeur de la berge et la faible portance des terrains ne permettent pas dans la majorité des cas de déplacer les ouvrages de protection côté berge. La conception des ouvrages prévoit de substituer les terrains en place par des matériaux argileux étanches afin de limiter les infiltrations sous la digue.

L'implantation des ouvrages sera précisée à l'issue des études projet courant 2024.

 « Il n'est pas possible de reculer la digue ? Nous sommes propriétaires derrière la digue d'environ 20m de terrain et la digue pourrait être reconstruite plus loin au lieu d'empêter sur le milieu des jardins ». (Réunion de proximité de Saint-Louis-de-Montferrand)

 « Comment allez-vous procéder pour faire tenir la digue et la berge dans le temps ? En 2002, des opérations de décaissements des digues ont été menées et ont conduit à des infiltrations inquiétantes [...] il s'agirait de ne pas trop alourdir l'aubarède pour qu'il ne s'affaisse pas ». (Réunion de proximité d'Ambès)

La création de la piste d'entretien et son positionnement

Dans l'ensemble, les riverains comprennent la nécessité de créer cette piste pour permettre aux services compétents d'y conduire des campagnes d'entretien. Quelques riverains se sont toutefois montrés opposés à la création d'une piste sur leur terrain privé.

Il a été rappelé pendant les échanges que cette piste avait un caractère d'intérêt public dans la mesure où elle doit permettre aux services de secours d'intervenir au plus près de la digue et des habitations en cas de crise.

En revanche, la question du positionnement de la piste, côté berge ou côté habitation, a été abordée à plusieurs reprises lors des permanences itinérantes. Certains riverains considèrent que le positionnement de la piste n'était pas pertinent au regard de la configuration de leur parcelle. Outre le positionnement de la piste, la nature de son revêtement a également fait l'objet de plusieurs questions en lien avec la crainte formulée de voir installer un revêtement imperméable.

RÉPONSE DE BORDEAUX MÉTROPOLE

La création d'une piste est en effet indispensable pour assurer la surveillance, l'entretien et les éventuels travaux d'urgence. La configuration actuelle dans les zones bourg limitent considérablement la gestion des ouvrages par Bordeaux Métropole et empêchent tous travaux d'urgence. La faible largeur de la berge et la faible portance des terrains ne permettent pas dans la majorité des cas de figure de réaliser la piste côté berge. L'implantation de la piste sera précisée à l'issue des études projet courant 2024.

 « Il y aurait la place de faire passer la piste en bas plutôt que sur la digue, ou d'accéder à la digue par l'usine de traitement de l'eau ». (Permanence itinérante de Saint-Louis-de-Montferrand)

 « Le projet va rogner sur nos terrains, alors que le fait d'empêtrer sur l'aubarède ne va pas changer grand-chose en définitive face aux millions de mètres cubes d'eau qui arrivent en cas de tempêtes. La plupart des gens mécontents ont la place derrière la digue actuelle et sur l'aubarède ». (Réunion de proximité de Saint-Louis-de-Montferrand)

Le déroulement et la sécurité pendant la phase chantier

Cette thématique a été abordée en particulier sur le secteur de Saint-Louis-de-Montferrand puisque la digue doit être enlevée pour être refaite à neuf. Dans ce cadre, des interrogations subsistent quant au dispositif de prévention et de sécurité qui sera mis en place pour pallier l'absence de la digue pendant la durée des travaux.

De plus, certains riverains s'interrogent sur les conditions d'installation et de déroulement du chantier.

RÉPONSE DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Pour l'effacement provisoire de la digue lors des travaux, les travaux sont phasés pour ne pas déconstruire la digue sur 3 km sans protection. Des protections provisoires seront installées le temps de la reconstruction pour assurer la protection inondation sur la période des travaux. Les calendriers de travaux sont adaptés pour choisir des périodes propices aux travaux, en évitant les périodes hivernales et les gros coefficients.

Les conditions d'installation, d'approvisionnement et de déroulement seront précisés dans les études projet courant 2024. A ce stade nous pouvons préciser que les accès se limiteront au domaine public et aux futures emprises chantiers et que le chantier sera clôturé.

 « Enfin, les conditions d'installation, d'approvisionnement et de déroulement du chantier, sa durée, la prévention des risques d'inondation pendant l'exécution des travaux restent à définir, en ce que l'intervention aura lieu sur des parcelles privées ». (Site de la participation de Bordeaux Métropole)

 « Vous avez parlé d'effacement des digues lors des travaux. Cela veut dire qu'il n'y a plus de protections ? ». (Réunion publique d'information)

Le traitement des abords de la digue

Outre les travaux sur la digue, il a souvent été question dans les échanges avec les participants du traitement de la berge et de la végétation présente sur l'aubarède. Certains riverains, en particulier à Ambès, ont fait remonter des phénomènes d'érosion de la digue et s'interrogent sur la prise en compte de la berge dans le projet. Par ailleurs, certains riverains ont formulé le souhait de voir installer une clôture sur la berge pour éviter de réceptionner des embâcles (troncs d'arbres, cadavres d'animaux sauvages,...) et/ou pour la sécurité des enfants sur leur portion de terrain entre la clôture au pied de la digue et la berge.

Concernant le devenir de la végétation présente sur la ripisylve, les riverains comprennent la nécessité de débroussailler et de couper les arbres et/ou les bambous qui seraient sur le tracé de la piste pour autant, ils ont formulé pour la plupart d'entre eux, le souhait de conserver/préserver autant que possible la végétation existante, et en particulier les arbres anciens.

RÉPONSE DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Les études portent bien sur les ouvrages de protection ainsi que sur les berges et les ouvrages hydrauliques associés aux digues. Des érosions de berges ont été identifiées sur le secteur Ambès Dordogne et il est donc prévu de réaliser des confortements de berges sur ce secteur (mise en place de pieux bois et branchages ligaturés entre les pieux). Il est en effet prévu une bande inactive de 3 mètres avec limitation des arbres qui peuvent amener des infiltrations d'eau par les racines et favorisent l'érosion de berge. Une clôture est proposée aux riverains le long de la digue. Il n'est pas prévu une seconde clôture à la limite avec le fleuve mais il peut être envisagé de réaliser des plantations pour limiter les embâcles.

« Est-ce que le renforcement des digues comprend les berges ou est-ce un projet distinct ? Les berges sont érodées de façon conséquente à certains endroits ». (Réunion publique d'information)

« Pourquoi enlever les arbres sur 3 à 5 mètres alors qu'il est courant d'entendre que les racines des arbres ont justement la capacité de maintenir les sols ? ». (Réunion publique d'information)



III. LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA DIGUE

Ce sujet a été prégnant au cours de la consultation. Dans la majorité des cas, les habitants ont exprimé une préoccupation vis-à-vis des modalités d'accès entre les habitations, la digue et les espaces publics témoignant de visites intrusives régulières et du risque de cambriolages.

Cette thématique traite deux volets :

- › **La question de la clôture entre la digue et les habitations,**
- › **Les accès à la piste d'entretien pour les services compétents.**

La clôture entre les habitations et la digue

Pour la majorité des habitants rencontrés au cours de la consultation, la digue traverse leur propriété et se situe proche de leur habitation. Dans ce contexte, les habitants ont spontanément évoqué le sujet de la sécurité. Comment garantir la sécurité et la quiétude des riverains avec la création d'une piste carrossable au pied de la digue ?

La grande majorité des participants souhaite clôturer la zone entre la digue et leur habitation pour plusieurs raisons : délimiter de façon claire leur propriété privée, empêcher l'entrée de visiteurs extérieurs ou encore sécuriser l'accès à la berge pour les enfants et/ou les animaux de compagnie. Pour la majorité des habitants, cette clôture s'avère indispensable considérant la configuration de la digue et de leur expérience passée. Au cours de la consultation, certains ont formulé le souhait d'avoir des clôtures rigides qui ne puissent pas être coupées ou déformées.

RÉPONSE DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Bordeaux Métropole propose la mise en place d'une clôture pour ceux qui le souhaitent entre la digue et le jardin. Ce sujet sera précisé en 2024, chaque cas étant spécifique et dans la mesure du possible en fonction des attentes des riverains.



« Nous avons déjà été visités plusieurs fois ». (Rencontre de proximité d'Ambès)



« La digue va passer d'un muret à un talus... Je souhaiterai qu'une clôture soit mise pour les enfants qui auront un accès direct aux berges ». (Permanence itinérante à Saint-Vincent-de-Paul)

Les accès à la piste d'entretien

Le projet comprend la création d'une piste à proximité de la digue qui serait dédiée à l'entretien des ouvrages par les services de Bordeaux Métropole. Les conditions d'accès à cette piste ont fait l'objet de nombreux questionnements. En effet, les riverains craignent que cette piste facilite l'accès à la digue aux promeneurs non riverains et aux utilisateurs de petits véhicules motorisés.

La consultation a donc permis de recueillir les avis des habitants sur ce sujet. Il en ressort que la majorité des riverains rencontrés souhaite que les accès à la digue soient fermés latéralement et de façon dissuasive pour empêcher le passage des véhicules et des promeneurs non riverains. Cette demande est d'autant plus prégnante pour les parcelles situées en bordure d'espaces publics ou de zones non clôturées.

RÉPONSE DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Des portails sont prévus sur les accès aux différents secteurs pour empêcher les accès à la piste. Celle-ci sera réservée aux services de Bordeaux métropole et de la SABOM (Société d'Assainissement de Bordeaux Métropole).



« Les gens vont passer sur la digue, ils le font déjà... Si l'accès large sur la digue, les gens vont passer à vélo... Les portails sont arrachés ». (Réunion de proximité Saint-Louis-de-Montferrand)



« Cela pourrait être l'occasion de permettre l'accès au chemin en bordure de fleuve pour de la promenade. Pour autant, je peux comprendre l'inquiétude des riverains, c'est à eux de choisir ». (Réunion de présentation du projet)



IV. LES SOLUTIONS ÉTUDIÉES POUR LA GESTION FONCIÈRE DE LA DIGUE

La consultation a été l'occasion d'aborder avec les riverains les problématiques liées à la propriété de la digue et de ses abords. Le contexte foncier singulier hérité de pratiques cadastrales passées implique pour les riverains des conséquences réelles sur leur propriété. La stratégie relative au foncier n'ayant pas été définitivement arbitrée à ce stade, les rencontres de l'automne ont permis d'aborder avec les propriétaires les différentes options possibles pour le projet et pour la gestion future de l'ouvrage.

- › **Les conséquences du projet en termes de foncier,**
- › **Les solutions étudiées et soumises à l'avis des riverains pour la gestion foncière de l'ouvrage.**

Les conséquences du projet en termes de foncier

Jusqu'ici, les ouvrages de protection contre le risque inondation n'ont pas fait l'objet de mesures spéciales s'appliquant aux propriétaires des parcelles traversées par la digue telle qu'une servitude de passage ou une déclaration d'utilité publique. Les riverains sont donc propriétaires de la parcelle jusqu'au fleuve et seulement une minorité a déclaré avoir connaissance d'une restriction d'usage ou d'une cession passée de la digue.

De cet état de fait, une partie des participants considère les travaux sur la digue comme une ingérence de la part de la collectivité chez eux. Ce sentiment peut remettre en cause la légitimité des travaux aux yeux des participants qui estiment que la gestion du risque inondation ne doit pas se faire au détriment de leur droit de propriété.

RÉPONSE DE BORDEAUX MÉTROPOLE

En première approche, une servitude sera instaurée au droit de la digue sur les parcelles privées. Bordeaux Métropole pourra être amenée à aller jusqu'à l'expropriation dans certains cas de figure. Ce point sera précisé lors d'une phase ultérieure de consultation des riverains.



« Y aura-t-il une expropriation sur la zone des talus avec les chemins d'accès ou sur une partie de cette zone ? ». (Réunion publique de Saint-Louis-de-Montferrand)

Les solutions étudiées et soumises aux riverains

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

En première intention, la Métropole souhaite privilégier le recours à la Servitude d'Utilité Publique (SUP). Toutefois, la mise en œuvre de la SUP ou de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) dépend de la lecture et des arbitrages des services de l'Etat quant aux travaux de réhabilitation présentés dans le cadre de l'instruction des autorisations. A ce stade du projet, Bordeaux Métropole attend un arbitrage de l'Etat sur ces sujets.

En tout état de cause, la SUP ne permet pas de détruire un bâtiment. Dans ce cas de figure, Bordeaux Métropole devra procéder à une acquisition à l'amiable du bâtiment, et mettre en œuvre une procédure d'expropriation en cas d'échec des négociations avec les propriétaires des parcelles concernées.

En dehors de cette problématique de bâti et pour permettre une meilleure réactivité, Bordeaux Métropole souhaite mettre en place des solutions amiables (à priori, servitude conventionnelle).

Dans la majorité des cas où les travaux de réhabilitation de la digue fait consensus, les riverains n'ont pas émis d'opposition à la mise en place d'une servitude lorsque cette option leur a été soumise. Une partie des habitants, plus sensibles à la perte de jouissance ou de valeur de leur propriété, s'est cependant prononcée en faveur du rachat à l'amiable d'une partie de leur terrain.

«*On paie des impôts sur ce terrain... Vous venez faire des travaux chez nous, je préfère être exproprié* ». (*Permanence itinérante de Saint-Louis-de-Montferrand*)

«*"Vous pouvez prendre tout ce que vous voulez je vous le donne"* ». (*Permanence itinérante d'Ambès*)

La suite

- La mise en ligne du bilan sur le site de la participation de Bordeaux Métropole. <https://participation.bordeaux-metropole.fr/participation/digues-de-la-presquile-dambes>
- La continuité des études PROJET et le dépôt du dossier d'autorisation environnementale au 1^{er} semestre 2024
- Une 2^e phase de concertation à l'automne 2024 : pour présenter la solution foncière retenue et présenter un phasage consolidé
- Prise de contact avec les propriétaires de la phase 1 pour travailler sur des conventions amiables pour réaliser les travaux pour les secteurs où le projet est attendu.

